



## COMMUNIQUE DE PRESSE

**« LA VERITABLE NOUVEAUTE DU MONDIAL DE L'AUTOMOBILE N'EST-ELLE PAS L'AUTO PARTAGE, QUI ASSOCIE : ENVIRONNEMENT ET MOBILITE DURABLE ? »**

**« En effet, achèteriez-vous un métro ou un avion ? Non !  
Alors pourquoi acheter une voiture que l'on utilise qu'une heure par jour ? »**

**« LE SERVICE CAISSE-COMMUNE :  
LA VOITURE A L'HEURE...IMMEDIATEMENT ! »**

Caisse-Commune est un service d'auto partage qui permet, sur un simple appel téléphonique, ou sur le site Internet, de disposer d'un véhicule, pour **1 heure, 1 jour, 1 semaine** et ce **24h/24, et 7j/7**.

Or, **les parisiens souhaitent**, avant tout, disposer d'un moyen de transport immédiat, à un prix abordable, et à n'importe quelle heure de la journée, ou de la nuit ! **Caisse-Commune répond à cette attente**, elle complète même l'offre des transports public, en permettant aux utilisateurs de **disposer d'une voiture à l'heure où le métro et le bus ne circulent plus**. Elle permet aussi, de transporter des objets ou matériaux encombrants ! De plus, quelques minutes après la réservation, le véhicule est immédiatement disponible !

Pionnier de l'auto partage en France, **Caisse-Commune contribue** activement, depuis 5 ans, **à l'amélioration de l'environnement** en réduisant le nombre de véhicule en circulation en milieu urbain. En effet, une voiture partagée remplace 8 véhicules individuels et **libère de l'espace sur la voirie**. Caisse-Commune, c'est donc le complément aux transports en commun, de ce fait, Caisse-Commune a reçu le **soutient de l'ADEME et du PREDIT**.

La Ville de Paris est engagée dans une politique de diversification de l'offre de déplacement alternative à l'automobile individuelle. Elle s'est engagée à soutenir techniquement et financièrement un programme de recherche sur l'auto-partage dans le cadre du PREDIT visant une expérimentation dès 2005.

La **Ville de Paris soutient également le développement de l'auto partage en facilitant son installation** dans les parcs concédés.

**« NOUVEAUTE : EXPERIMENTATION TECHNOLOGIQUE  
ENTRE LA RATP ET CAISSE-COMMUNE ! »**

Pour marquer la **complémentarité des transports publics et de l'auto partage, Caisse-Commune et la RATP ont décidé de s'associer** afin que les abonnés des transports en commun puissent utiliser les bus, métro, RER, et l'auto partage avec un seul et **unique moyen d'accès**.

Ainsi dès septembre, **la RATP et Caisse-Commune réalisent des essais** pour que les **abonnés Imagine R puissent utiliser leur Pass Navigo** à la fois pour voyager en transport en commun et pour **rouler en Caisse-Commune toute l'année**. Aujourd'hui, une **remise de 50% sur les droits d'entrée**, pour tous les abonnés annuels Intégrale et Imagin'R est offerte.

Caisse-Commune 56 Bd Beaumarchais (rue Clotilde de Vaux) Paris 11<sup>ème</sup>  
<http://www.caisse-commune.com>

Contact Presse : Loïc MIGNOTTE et Priscillia FAVREZ  
Tél. :01 43 55 15 95 / 01 43 55 15 85  
[l.mignotte@caisse-commune.com](mailto:l.mignotte@caisse-commune.com)